

MAIRIE DE



CUQ-TOULZA

www.mairie-cuqtoulza.fr

REPUB
Liberté

AINI S'LO

ARRETE DE DECISION DU MAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

VIREMENTS DE CREDITS N°3 OPERES

BUDGET COMMUNAL

Depuis le chapitre 011 « Charges à caractère général »

Vers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Le Maire de la commune de Cuq-Toulza ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et approuvant la fongibilité des crédits.

ARRETE

Article 1 :

Le Maire décide des virements de crédits suivants :

Article	Nature	INVESTISSEMENT		Chapitre
		Dépenses	Recettes	
615231	Entretien réparations voiries	-4 000.00€		11
65568	Autres contributions	+4 000.00€		65
TOTAL		0.00€	0.00€	

Article 2 :

Ces virements de crédit seront portés à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance.